

# MOUVEMENT POP 2026

**Département :** MOSELLE

**Poste :** Coordonnateur d'unité localisée pour l'inclusion scolaire  
**F/H**

**Nombre de postes :** 1

**Référence:** 057-ENS-005

## **Lieu d'exercice :**

0572169Y- Collège Evariste Galois- Rue des Coquelicots 57440 Algrange

**Effectif de l'école :** 275 - **Nombre de classes :** 13

## **Projet d'école :**

Poste créé à la rentrée 2024.

- Individualisation des parcours d'inclusion selon le profil de l'élève
- Renforcer les attitudes « d'élève »
- Favoriser la lecture, devenir lecteur autonome
- Favoriser l'envie de venir au collège (le rapport à l'école)
- Développer les apprentissages scolaires : notamment en mathématiques et en français.
- Acquérir de l'autonomie : gestion des affaires, du casier, de l'emploi du temps...
- Intégrer les règles du fonctionnement du collège et les intégrer pour les nouveaux.
- Développer la confiance en soi, le bien-être et gagner en maturité.
- Commencer à construire un projet professionnel.
- Accepter ses difficultés, les adaptations proposées, les aides.

## **Missions:**

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis,
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun est une priorité,
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège

Pour y parvenir :

- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles ;
- assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise ou dans les établissements partenaires à partir de la quatrième
- travailler le lien avec les familles.

### **Compétences et/ou aptitudes attendues :**

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...)
- posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- savoir faire preuve de discrétion

### **Titre(s) et certification(s) exigé(s) :**

CAPPEI

### **Contact :**

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : [mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr](mailto:mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr)

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ce.dsden57-ien-handicap@ac-nancy-metz.fr

### **Informations complémentaires :**

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.
2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.